

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2026DC25

Comité syndical du 9 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 9
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le deux juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Marc KEMPF, Philippe LE FUR, Philippe LE RAY, Dominique ROUSSELOT.

Délégué titulaire absent excusé : Dominique RIGUIDEL.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Florence BESSY, Sous-préfète de Lorient, Julien SERGENT, Conseiller aux décideurs locaux.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

RESSOURCES HUMAINES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Pays d'Auray adhère depuis le 1^{er} janvier 2010 au Comité national d'action sociale (CNAS) en faveur des agents de la collectivité.

Cette association loi 1901 à but non lucratif, de portée nationale, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

N°2026DC25 – Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :

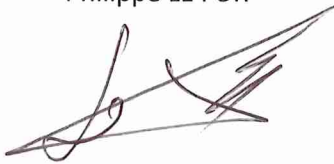
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner M. Philippe LE RAY pour représenter en tant qu'élu le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
- de désigner Mme Camille NABAT (Direction des Ressources Humaines) en tant que correspondante CNAS pour les agents ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte publié électroniquement le :

12 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe LE FUR



Le Président,

Philippe LE RAY

